



# Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
15 mai 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la première partie\* de la 27<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 28 mars 2013, à 15 heures

*Président* : M. Berger ..... (Allemagne)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Déclaration du Chef de Cabinet

Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013  
(*suite*)

*Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal  
2012-2013*

Point 135 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

Point 137 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (*suite*)

Point 139 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre  
l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence  
internationale de l'énergie atomique (*suite*)

Point 140 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle  
interne

Point 144 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé  
à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (*suite*)

---

\* Le compte rendu analytique de la première partie de la séance, tenue le jeudi 28 mars 2013 à 15 heures est publié sous la cote [A/C.5/67/SR.27/Add.1](#).

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

13-27350X\* (F)



Merçi de recycler



Point 129 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité*

*Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure*

*La séance est ouverte à 15 h 30.*

### **Déclaration du Chef de Cabinet**

1. **M<sup>me</sup> Malcorra** (Chef du Cabinet du Secrétaire général) dit que les projets de résolution dont la Cinquième Commission est saisie, en particulier celui relatif au système d'application du principe de responsabilité, ont une importance considérable pour l'Organisation. Elle salue le projet de résolution traitant des prévisions révisées relatives au coût des réparations des dégâts causés par l'ouragan Sandy, qui permettra à l'Organisation de protéger ses bâtiments contre des catastrophes futures ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant la gestion des voyages et les besoins en locaux à usage de bureaux à long terme au Siège.

2. S'agissant du projet de résolution sur la gestion des ressources humaines, le Secrétaire général est attaché à la politique de mobilité envisagée et apprécie l'appui des États Membres, qui lui permettront de concrétiser les propositions et d'appliquer certaines des réformes les plus critiques. M<sup>me</sup> Malcorra constate que la Cinquième Commission statuera sur le projet pilote consistant à publier les rapports d'audit du Bureau des services de contrôle interne. Enfin, elle exprime l'espoir que la Cinquième Commission parviendra dans les meilleurs délais à un accord sur les questions relatives aux problèmes opérationnels dont l'examen est reporté à une date ultérieure.

### **Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (suite)**

*Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/C.5/67/L.23)*

*Projet de résolution A/C.5/67/L.23 : Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013*

3. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.23 est adopté.*

### **Point 135 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite) (A/C.5/67/L.29)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.29 : Gestion des ressources humaines*

4. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.29 est adopté.*

5. **M. Bayat Mokhtari** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation s'est associée au consensus parce qu'il est important de ne pas bloquer

un élément important de la réforme des Nations Unies; toutefois, le paragraphe 71 du projet de résolution n'est pas conforme à l'esprit des lois et normes internationales en matière de travail et la circulaire ST/SGB/2011/6 du Secrétaire général sur le Comité Administration-personnel devrait être actualisée en conséquence. Il est regrettable que l'organisation internationale la plus importante continue à s'écarter des normes en matière de travail, à être un exemple médiocre et à se prêter à des actions juridiques.

6. **M. Chumakov** (Fédération de Russie), pour éviter toute interprétation erronée, souhaite souligner un certain nombre des aspects fondamentaux du projet de résolution, essentiellement en ce qui concerne la mobilité. Il est particulièrement important qu'aux termes du projet de résolution, le Secrétaire général soit prié de continuer à affiner le cadre du dispositif de mobilité prévu tout en tenant compte des principes fondamentaux de la politique des Nations Unies en matière de ressources humaines, en particulier le principe de l'égalité entre candidats internes et externes à tout stade du processus de sélection et de recrutement. Dans la pratique, ceci veut dire que toutes les vacances de poste du Secrétariat, postes temporaires exceptés, doivent être ouvertes aux candidats externes.

7. En outre, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter une variante englobant des modes d'incitation et des méthodes révisées de nature à favoriser la mobilité, ce qui pourrait également avoir des incidences sur l'ampleur du dispositif. Un rapport d'excellente qualité du Secrétaire général qui comporterait une variante concernant la mobilité volontaire du personnel, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250, permettrait à l'Assemblée d'établir, à sa soixante-huitième session, les paramètres optimaux du cadre de mobilité. L'intervenant croit comprendre que les propositions de modification du système de sélection et de recrutement du personnel, qui tiendront compte des propositions relatives à la mobilité volontaire seront également présentées à cette session.

8. Si l'Assemblée générale n'est pas encore parvenue à un accord sur la question des effectifs civils, le paragraphe 65 du projet de résolution est conforme aux priorités de la délégation russe en la matière, car il garantira une transparence accrue dans l'emploi de personnel fourni par les gouvernements dans les missions des Nations Unies, dans l'éventualité où il serait difficile de déployer du personnel des Nations Unies.

9. À sa soixante-huitième session, l'Assemblée devrait mener un débat approfondi sur la nature du Secrétariat au XXI<sup>e</sup> siècle, son effectif et sa gestion, afin de définir un cadre propice à l'instauration d'un Secrétariat souple, agile et transparent, ouvert aux compétences extérieures.

**Point 136 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite) (A/C.5/67/L.24)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.24 : Corps commun d'inspection*

10. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.24 est adopté.*

**Point 137 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (suite) (A/C.5/67/L.28)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.28 : Régime commun des Nations Unies*

11. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.28 est adopté.*

**Point 139 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (suite) (A/C.5/67/L.27)**

*Projet de décision A/C.5/67/L.27 : Situation budgétaire et financière des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies*

12. *Le projet de décision A/C.5/67/L.27 est adopté.*

**Point 140 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (suite) (A/C.5/67/L.25)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.25 : Activités du Bureau des services de contrôle interne*

13. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.25 est adopté.*

**Point 144 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (suite) (A/C.5/67/L.26)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.26 : Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux*

14. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.26 est adopté.*

**Point 129 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité (A/C.5/67/L.22)*

*Projet de résolution A/C.5/67/L.22 : Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'ONU*

15. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.22 est adopté.*

*La séance est suspendue à 15 h 50 et reprend à 18 h 5.*

*Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure (A/C.5/67/L.30)*

*Projet de décision A/C.5/67/L.30 : Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure*

16. **M. Thomson** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, appuyé par **M. Ye Xuenong** (Chine), **M. Briens** (France), **M. Puri** (Inde), **M. Yamazaki** (Japon), **M. Al-Hussein** (Jordanie), **M. Ahmed Khan** (Pakistan), **M. Williams** (Royaume-Uni) et **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) s'oppose au report de l'examen du rapport du Groupe consultatif de haut niveau constitué en application de la résolution 65/289 et demande au Président de suspendre la séance pour permettre la poursuite des négociations, car on est près de parvenir à un consensus sur la question des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents.

17. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que, dans un souci de cohérence, sa délégation ne saurait accepter de poursuivre les débats sur la question des taux de remboursement si l'on ne prolonge pas également les délibérations sur la question des capacités civiles – question dont le projet de décision prévoit également de reporter l'examen.

18. **Le Président** dit que, si la reprise de la session est prorogée sans qu'on aboutisse à une décision sur le report de certaines questions, toutes les questions visées dans le projet de décision pourraient faire l'objet d'une nouvelle négociation. Si les membres de la Commission souhaitent suspendre la séance pour poursuivre les négociations officieuses, il agira selon leurs vœux. Toutefois, il suggère que la présente séance soit ajournée et que la Commission se réunisse la semaine suivante, de sorte que les délégations aient suffisamment de temps pour examiner tout projet de résolution qui pourrait être élaboré et pour consulter leurs capitales, conformément aux principes relatifs à

la transparence et à l'adoption de décisions par consensus adoptés par la Commission.

19. **M. Puri** (Inde), appuyé par **M. dos Santos** (Brésil) et **M. Al-Husseïn** (Jordanie), dit que, s'il convient de se féliciter de la solution pragmatique du Président, il est important qu'une décision soit prise avant le 31 mars 2013, date à laquelle expirera le versement supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents approuvé par l'Assemblée dans sa résolution [66/264](#). Pour ce motif, il demande de poursuivre les négociations officieuses afin de reprendre la séance rapidement, une fois qu'un consensus aura été atteint.

*La séance est suspendue à 18 h 30.*